

PROCES VERBAL	N°	1257	/1981
ANALYSE - LE PARCOURS			

RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

81306717

- Informations faisant état de l'apparition d'Objet Volant non identifié
- Témoignage de Monsieur R , Y .

maars

NOUS SOUSSIGNÉS : D , F , E , U , gendarmes

RAPPORTS

LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, ABBANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 8 juillet 81 à 15 heures 45, se présente à notre unité, Monsieur R , Y , demeurant rue au
Il porte à notre connaissance, que le 28 mars 1981 de son domicile, il a aperçu dans le ciel, une boule de feu. Il pense au premier abord, qu'il s'agit d'un avion en perdition. Après un examen plus attentif, il se rend compte qu'il ne s'agit non plus d'un avion, ni d'un engin conventionnel, ni d'un phénomène naturel atmosphérique, mais d'un objet volant non identifié. Cet objet se déplacerait à une vitesse élevée, supérieure à celle d'un engin M3 par une propulsion connue actuellement. La direction de l'O.V.N.I. était à
Lors de l'apparition, Monsieur R , était en compagnie de Monsieur R , S , demeurant Province de

ENQUÊTE

Nous gendarme D , entendons :
R , Y , R , chimiste, demeurant , rue
, né le à (), fils de A et de J , J , de nationalité française, qui nous déclare :
Le 28 mars 1981, entre 15 heures et 17 heures, j'ai aperçu une boule de feu, qui se déplaçait dans la direction , et qui était passée à droite de la , sur le coup j'ai pensé qu'il s'agissait d'un avion en perdition en feu. Par rapport à la l'engin se situait à la hauteur du 5^e étage. Comme je n'avais pas entendu un bruit de fracas, j'ai observé plus attentivement et j'en ai conclu qu'il s'agissait d'un O.V.N.I.
Cette boule s'est estompée à l'horizon.
J'ai évalué que l'O.V.N.I. se trouvait à une distance de l'ordre de 1 Km.
Il pouvait avoir comme circonférence 3 à 4 mètres.
La vitesse de l'engin était nettement plus élevée que celle d'un avion, ou autre engin existant sur terre.
J'étais en compagnie, lors de l'apparition, de Monsieur R , S , demeurant
(), de passage occasionnellement à

DESTINATAIRES

1 M. Le Préfet -
2 M. Le P.R. A
3 M. Le Col Cdt la R.A.
4 M. Le Lt Col la R.A.
5 M. Le Lt Col la R.A.
6 M. Le Lt Col la R.A.
7 M. Le Lt Col la R.A.
8 M. Le Lt Col la R.A.
9 M. Le Lt Col la R.A.
10 M. Le Lt Col la R.A.

ARCHIVE TRANSMISE (AU COI)

DATE DE CLÔTURE

LE 01 AOÛT 1981

VU ET TRANSMIS
LE COMANDANT

PENN

DEUXIEME FEUILLET

Au le 08 juillet 1981 à 15 heures 35.
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

Le Gendarme

(A signé au carnet de déclarations)

Fait et clos
les gendarmes

le 01 août 1981
E

DESTINATAIRES

- 1 Monsieur le Préfet de la Seine à
- 2 Monsieur le Procureur de la République à
- 1 Monsieur le Général Commandant la 2^e Région Aérienne
- 2 Monsieur le Ministre Des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi-renseignement, Section Opérations
- 1 Archive transmise au Cdt de Goupement